



Les recteurs reçoivent leur feuille de route pour la sécurité

Le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, a donné mercredi aux recteurs d'académie leur feuille de route en matière de sécurisation des établissements scolaires et précisé la place qu'occuperont les policiers dans le dispositif. PARIS (Reuters) - Le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, a donné mercredi aux recteurs d'académie leur feuille de route en matière de sécurisation des établissements scolaires et précisé la place qu'occuperont les policiers dans le dispositif. Ces instructions s'inscrivent dans le cadre d'un plan d'action qui sera dévoilé à la mi-décembre par le gouvernement, en réaction à des agressions de professeurs, notamment à Créteil (Val-de-Marne) et au Havre (Seine-Maritime). Comme annoncé mardi par Jean-Michel Blanquer, les établissements devront mettre en place un registre dans lequel les professeurs signaleront tout acte d'incivilité ou dangereux. Les établissements devront y apporter une réponse. "Ce cahier permettra de faire un bilan annuel des incidents et des sanctions, qui sera présenté par le chef d'établissement en conseil d'administration chaque année", a dit le ministre de l'Education nationale à la presse. Des formations à l'exercice de l'autorité seront développées et proposées aux professeurs et personnels d'encadrement. Une enquête sera effectuée dans les prochains mois pour disposer d'un état des lieux précis des atteintes à la personne. Les élèves de retour dans leur établissement après une exclusion feront par ailleurs l'objet d'une période probatoire d'un mois maximum durant laquelle ils devront chaque jour faire le point avec la direction sur leur journée. Les conseils de discipline seront simplifiés pour permettre une réponse plus rapide. Aujourd'hui composés de 14 membres, il est proposé qu'ils n'en aient plus que six et le délai de convocation sera raccourci. Les sanctions seront également "mieux ajustées en fonction des faits", peut-on lire dans un communiqué. PERMANENCE POLICIÈRE Un membre de la direction dédié aux enjeux de sécurité sera nommé dans les établissements qui le nécessitent. Jean-Michel Blanquer a aussi évoqué "la possibilité d'une permanence d'un policier ou d'un gendarme à la demande du chef d'établissement, lorsque le contexte le nécessite". Le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, avait expliqué vendredi que cette mesure concernerait surtout les quartiers sensibles, comme les "quartiers de reconquête républicaine" qui requièrent une présence policière renforcée. Selon le ministre de l'Education, il ne s'agit cependant pas "d'en mettre partout", ces agents ne pourront pas être armés et la durée de leur présence sera décidée par les établissements et les institutions, police ou gendarmerie. Sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, des policiers référents avaient fait leur apparition en 2010 dans une poignée de lycées, à l'initiative des ministres de l'Education nationale et de l'Intérieur Luc Chatel et Brice Hortefeux, sans susciter une forte demande des chefs d'établissement. Il est enfin prévu une concertation sur des mesures concernant l'environnement de l'établissement, qui relève d'autres ministères et des collectivités locales. Elle portera notamment sur la responsabilisation des familles et le soutien à la parentalité, la sécurisation des abords des établissements et la mise en place de structures spécifiques pour les élèves les plus difficiles. Jean-Michel Blanquer a déclaré vendredi vouloir créer des établissements spécialisés pour les jeunes de 13 à 18 ans exclus de leur lycée ou collège. Ils seraient gérés par du "personnel éducatif mais aussi (...) d'origine militaire et de la police". Le ministre s'inspire des Établissements publics d'insertion de la Défense (EPIDE), qui accueillent des jeunes de 18 à 25 ans volontaires dans un cadre d'"inspiration militaire". La concertation doit aboutir "avant le 15 décembre", précise le communiqué.